



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

documentalistes

Question écrite n° 27577

## Texte de la question

M. Philippe Rouault souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'absence de véritable statut, au sein de la fonction publique hospitalière, en faveur des agents qui assurent les responsabilités de documentalistes, d'archivistes ou de bibliothécaires au sein des centres hospitaliers publics. Il s'avère en effet que les agents exerçant de telles fonctions, contrairement à la fonction publique d'État ou à la fonction publique territoriale, sont rattachés à divers corps ou cadres d'emplois de la fonction publique hospitalière de catégories A, B ou C. Cette diversité de situations administratives demeure problématique tant pour les personnels que pour les gestionnaires d'établissements confrontés à l'absence de mobilité des agents. Ainsi il le remercie de bien vouloir lui préciser la nature, les perspectives et les échéances de son action ministérielle afin que ces catégories de personnel hospitalier disposent d'une reconnaissance et d'un statut.

## Texte de la réponse

Les services du ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées mènent actuellement une réflexion dans le cadre de la modernisation du service public afin d'appréhender l'évolution des besoins des institutions sanitaires et sociales en termes de métiers. Les modifications statutaires envisagées pour certains corps sont conduites en tenant compte des évolutions constatées. Par ailleurs, il est envisagé d'ouvrir le recrutement de façon à permettre à des personnes titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur dans des spécialités qui relèvent des missions de l'hôpital d'être recrutées par les établissements publics de santé en qualité de techniciens supérieurs. Ces dispositions seront publiées avant la fin du second semestre 2003. D'ores et déjà, les établissements ont la possibilité de recruter des documentalistes sous un régime de contrat de droit public.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Rouault](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 27577

**Rubrique :** Fonction publique hospitalière

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 novembre 2003, page 8377

**Réponse publiée le :** 8 décembre 2003, page 9495